



## Salaire période d'essai non perçu

Par **katyab**, le **07/05/2008** à **18:34**

Bonjour;

je vous contacte car je ne sais pas quoi faire!

du 31 mars au 12 avril dernier, j'ai travaillé pour une grande enseigne commerciale! j'ai effectué la période d'essai de quinze jours prévue par le contrat. Cette période d'essai a pris fin car l'entreprise a estimé que je ne convenais pas au poste d'équipier de vente en contrat de professionnalisation adulte. Ce qui est vrai! Cependant, à la date d'aujourd'hui, je n'ai toujours pas perçu mon salaire! je n'ai reçu que mon bulletin de salaire! les assédics estiment logiquement que je n'ai rien à percevoir d'eux, vu que j'ai travaillé!

selon ma fiche de paie, on me doit 548,43 euros que je n'ai toujours pas! j'aimerais savoir ce que je peux faire, car je n'ai pas l'impression que j'aurais ce salaire! je désespère car ma situation financière devient catastrophique et je voudrais connaître les recours légaux à ma disposition!

Merci de me répondre.